



COMMUNIQUÉ DE PRESSE 18-04

New Millennium Iron Corp. annonce la conclusion de la vente d'une partie de la capacité d'accueil du quai multi-usagers à Sept-Îles, Québec

CALGARY, Alberta, Canada (Globe Newswire) – le 19 novembre 2018) – New Millennium Iron Corp. (« NML » ou la « société ») (TSX : NML) a annoncé aujourd'hui la clôture de la transaction annoncée précédemment dans laquelle 6,5 millions de tonnes des 15 millions de tonnes de la capacité annuelle du quai réservée par NML dans un contrat conclu en juillet 2012 avec le Port de Sept-Îles (le « port »), ainsi que les droits et obligations, tarifs d'expédition et autres modalités prévus au contrat de juillet 2012 qui s'y rattachent, ont été vendus à Tacora Resource Inc. (voir le [CP 18-01](#) daté du 19 avril 2018).

La contrepartie totale d'une somme de 4 millions de dollars a été payée à NML comme prévu et des paiements supplémentaires à NML de 0,10 \$ par tonne expédiée en vertu de la capacité vendue au moyen des installations portuaires débiteront à compter de la date de la première expédition.

À l'exception de la réduction à 8,5 millions de tonnes de la capacité annuelle du quai de NML, aucun changement ne sera apporté aux ententes déjà conclues entre NML et le port concernant les droits et les tarifs d'expédition liés à la capacité réservée restante.

Le nouveau quai multi-usagers fait partie du terminal de manutention et d'expédition de produits de Pointe-Noire à Sept-Îles.

À propos de New Millennium

La société est une société canadienne de prospection, d'évaluation et de développement de minerai de fer disposant de vastes propriétés dans la chaîne ferrifère Millennium, situées dans le principal district de minerai de fer du Canada, la fosse du Labrador, chevauchant la province de Terre-Neuve-et-Labrador et la province de Québec, dans la région de Menihek près de Schefferville, au Québec. La région des activités de la société est reliée à un réseau ferroviaire de transport lourd bien établi jusqu'au port de Sept-Îles, au Québec.

Tata Steel Limited («Tata Steel»), sidérurgiste mondial et chef de file de l'industrie, possède environ 26,2% de la société et en est son plus grand actionnaire.

NML a une participation de 4,32% dans Tata Steel Minerals Canada Limitée (« TSMC »), qui est propriétaire exploitant d'un projet de minerai de fer à enfournement direct (« DSO » de l'anglais *Direct Shipping Ore*) près de Schefferville. Le projet DSO produit et expédie des fines pour agglomération. Des filiales de Tata Steel et de l'organisme de financement du gouvernement du Québec, Investissement Québec, sont aussi des actionnaires de TSMC.

Au-delà de TSMC, la société offre un autre potentiel de développement grâce à sept propriétés conformes au Règlement 43-101 et riches en taconite de longue durée capables de produire des boulettes de haute qualité et du minerai à bouleter afin de répondre aux besoins des sidérurgistes avec des installations de fabrication de fer à haut-fourneau ou à réduction directe. Deux de ces gisements – LabMag et KéMag – ont fait l'objet des études de faisabilité de développement à grande échelle effectuées par la société et Tata Steel. Les résultats de ces études ont été publiés et déposés sur SEDAR en mars 2014.

Ayant ces résultats des études de faisabilité comme fondement, la société a revu sa stratégie de développement de taconite par la conception d'un plus petit projet nommé le projet NuTac, une initiative qui faciliterait l'entrée sur le marché. Une étude de préfaisabilité conforme au Règlement 43-101 a été effectuée pour ce projet et les résultats ont été publiés et déposés sur SEDAR en juin 2016.

Dans le contexte du marché actuel difficile pour de nouveaux projets de minerai de fer, NML a mis en place des mesures pour conserver ses liquidités tout en protégeant ses concessions minières et son positionnement dans le secteur du développement de minerai de fer. La société examine maintenant différentes possibilités d'affaires.

Pour plus d'information, veuillez consulter www.NMLIron.com, www.tatasteelcanada.com et www.tatasteel.com.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement appelés dans les présentes des « énoncés prospectifs ») au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Tous les énoncés qui ne concernent pas des faits historiques ou actuels sont considérés comme des énoncés prospectifs. En règle générale, on reconnaît l'information prospective à l'emploi du conditionnel, du subjonctif, du futur ou de termes comme « pouvoir », « devoir », « tabler sur », « s'attendre à », « prévoir », « croire », « prévu », « poursuivre », « continuer », « stratégie », « potentiel », « projets », « croissance », « profiter de », « estimer », « bien placé », et d'autres mots similaires qui laissent supposer des résultats futurs. En particulier, le présent communiqué de presse peut contenir des énoncés prévisionnels relatifs aux possibilités à venir, aux stratégies d'affaires, à l'exploration minière, aux plans de développement et de production ainsi qu'aux avantages concurrentiels. Bien que la société soit d'avis que les attentes et hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs sont raisonnables, on ne devrait pas s'y fier indûment la société ne pouvant pas garantir qu'elles se révéleront exactes. Comme ils portent sur des événements et des circonstances à venir, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des risques et des incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats prévus.

La direction a intégré dans le présent communiqué ce résumé des risques et des hypothèses rattachés aux énoncés prospectifs afin d'offrir au lecteur une meilleure perspective sur les activités futures de la société. Les résultats, le rendement et les réussites réels de la société pourraient différer considérablement de ceux exprimés explicitement ou implicitement par ces énoncés prospectifs; par conséquent, rien ne garantit que les événements prévus par les énoncés prospectifs se réaliseront ou, s'ils se réalisent, que la société en tirera les avantages prévus. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes sont donnés sous réserve de la présente mise en garde. Les énoncés prospectifs que renferme le présent communiqué sont faits en date de celui-ci et la société ne s'engage aucunement à les mettre à jour pour tenir compte, notamment, de nouveaux renseignements ou d'événements survenus, sauf si les lois sur les valeurs mobilières l'y obligent.

Personne-ressource :

Ernest Dempsey

Chef de la direction

Tél : 514 935-3204, poste 349